



HAL
open science

Les association en France - Poids, profils et évolutions

Viviane Tchernonog

► **To cite this version:**

Viviane Tchernonog. Les association en France - Poids, profils et évolutions. Dynamiques entrepreneuriales et stratégies de développement dans l'économie sociale - Coopératives d'entrepreneurs - Associations et autres structures sans but lucratif, Nov 2007, France. halshs-00266003

HAL Id: halshs-00266003

<https://shs.hal.science/halshs-00266003>

Submitted on 20 Mar 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les associations en France Poids, profils et évolutions

Financements publics et privés,
emploi salarié et travail bénévole, gouvernance

Viviane Tchernonog – CNRS –
Centre d'Economie de la Sorbonne

avec le soutien de la

**FONDATION
CREDIT COOPERATIF**



Novembre 2007

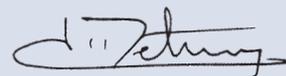
Le mot du Président du Crédit Coopératif

Pourquoi le Crédit Coopératif, entreprise de l'économie sociale œuvrant dans un secteur aussi concurrentiel que la banque, s'est-il engagé sur le long terme, à soutenir une association de chercheurs bénévoles comme ceux qui composent l'ADDES ?

La question mérite qu'on s'y arrête : depuis désormais 25 ans, le Crédit Coopératif et l'ADDES avancent concomitamment pour accompagner les entreprises d'économie sociale et défricher leurs nouveaux modes et champs d'action.

L'ADDES et le Crédit Coopératif sont à la fois acteurs et témoins des évolutions majeures de l'économie sociale depuis les années 80, faisant progresser de pair la recherche théorique, les avancées statistiques et les pratiques, afin de démontrer que l'économie sociale, loin d'être une forme marginale, a toute sa place dans la vie économique et sociale, en France comme dans les autres pays.

Cette année, le Crédit Coopératif est heureux d'aider à la diffusion de ce rapport qui dresse un état du monde associatif sous de multiples aspects – caractéristiques des associations, ressources budgétaires, financements publics, emploi salarié, travail bénévole, profil des dirigeants – exploitant les données d'une enquête à laquelle plus de 13 000 associations ont participé.



Jean-Claude DETILLEUX

Président du Crédit Coopératif
Président de la Fondation Crédit Coopératif

Le mot du Président de l'ADDES

C'est avec grand plaisir que je vous invite, en mon nom propre et au nom de l'ADDES toute entière, à prendre connaissance des résultats de la troisième grande enquête de Viviane Tchernonog sur les associations en France. Grâce à l'aide sans faille de la Fondation Crédit Coopératif, nous sommes à même de diffuser ce document à une large échelle, de façon à pouvoir toucher toutes les personnes intéressées par un regard scientifique et chiffré sur la vie associative dans notre pays.

Notre amie Viviane n'en est pas à son coup d'essai. Une première opération, menée en 1990, lui avait permis de mobiliser 500 Mairies et de disposer de 2300 réponses exploitables provenant d'associations de tous secteurs. En 1999, avec des financements plus conséquents, elle obtenait grâce à la participation de 1400 Mairies un échantillon de 5300 réponses complètes. En 2005, avec une méthodologie semblable, rôdée par les acquis de l'expérience, ces chiffres sont passés à 1725 et 9265.

Menée dans un cadre académique et universitaire, soutenue par plusieurs sponsors fidèles, cette opération peut néanmoins être considérée comme une initiative privée, dans la mesure où elle s'est faite totalement en marge du système statistique public. Celui-ci en effet ne s'est jamais vraiment penché sur le secteur des associations, lequel représente pourtant plus d'un million de personnes en emploi et une production cumulée de l'ordre de 60 milliards d'euros.

Par sa taille, sa qualité et son indiscutable représentativité, l'échantillon réuni par Viviane au niveau national constitue sans conteste possible la meilleure source de référence existante pour les études économiques et statistiques sur les associations. Grâce à cet outil, chacun dispose désormais d'éléments de cadrage fiables et éprouvés, et chacun peut tenir sur les associations un discours raisonné, apaisé et constructif.

Merci encore à Viviane pour sa détermination et son opiniâtreté à tracer son chemin jusqu'au bout. Souhaitons également que le système statistique public n'en infère pas que, puisque quel'un fait si bien le travail à sa place, il peut continuer à se désintéresser des associations ! Nous comptons bien, au contraire, qu'il se sente incité à combler son retard en ce domaine, car il est des tâches qu'il est seul à pouvoir accomplir.

En attendant, bonne lecture à toutes et à tous !



Philippe KAMINSKI
Président de l'ADDES

¹Poids, profils et évolutions des

Le rapport intégral est publié aux éditions Juris Associations – Dalloz : le paysage associatif français

Avec un budget cumulé de l'ordre de 59 milliards d'euros, un volume d'emploi de 1 050 000 emplois en équivalents temps plein, auxquels s'ajoute le travail de près de 14 millions de bénévoles qui réalisent ensemble un volume de travail de l'ordre de 935 000 emplois en équivalents temps plein, le poids dans l'économie et dans la société française des quelque 1 100 000 structures qui composent le secteur associatif apparaît considérable. L'analyse des évolutions intervenues dans les dernières années montre que ce secteur poursuit sa croissance : le budget cumulé du secteur associatif a crû en 6 ans à un rythme annuel moyen de 2,5 %, plus rapide que celui du PIB durant la même période. Les deux évolutions les plus remarquables sont la croissance importante du volume de travail bénévole, qui a augmenté à un rythme annuel moyen de 5 % et la restructuration des financements publics qui a été caractérisée par une baisse des financements de l'Etat et une augmentation rapide des financements des Conseils généraux.

« Je remercie tout particulièrement pour sa collaboration à ce travail Muriel Tabariés² qui a également rédigé la partie portant sur le profil des dirigeants et Véronique Larosée³ pour ses apports et ses conseils judicieux.

Je remercie également pour leur collaboration à l'organisation de l'enquête et à la collecte des données Fahmi Ben Ab delkader, Julie Bonheur, Nicolas Carlier, Maryne Demoulin, Nora Demmou, Florent Duchon, Thomas Fourquet, Annie Garnero, Michael Grably, Julia Klap, Simon Laviguerie, Michaël Mizrahi, Raphaël Mizrahi, Julie Pommier, Priscilla Gustave-Peron, Rime Sayed, Emmanuelle Tchernonog, Tatiana Woreiter. »

Viviane Tchernonog

¹Ce travail a été réalisé avec le concours financier du Ministère de la santé, de la Jeunesse et des Sports, de la Fondation Crédit Coopératif, de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et de France Active.

²Muriel Tabariés est sociologue et développe ses recherches au sein de l'équipe MATISSE du Centre d'Économie de la Sorbonne - (CNRS et Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne).

³Véronique Larosée est Secrétaire Générale de l'ADDES

⁴Les mairies ont une connaissance du tissu associatif implanté sur le territoire communal qui dépasse le réseau d'associations avec lesquelles elles entretiennent des relations de partenariat et qui est de plus en plus précise : elles élaborent notamment des guides de la vie associative, se renseignent de façon de plus en plus systématique auprès des sous-préfectures de manière à mieux repérer le tissu associatif présent sur leur territoire.

I – MÉTHODOLOGIE

Les cadrages statistiques du champ associatif se heurtent aux difficultés qui sont liées à l'absence de recensement des associations vivantes, à la diversité du monde associatif, à la spécificité de ses modes d'organisation plus centrés autour du projet de l'association que d'une technique mise en œuvre, à la présence et à l'importance du bénévolat, à la nature particulière des ressources qui sont mobilisées.

L'étude a pour objectif principal de construire les principales données de cadrage du secteur associatif relatives au profil des associations, à leur financement public ou privé, aux formes du travail salarié et bénévole et au profil des dirigeants. Elle cherche aussi à repérer les grandes logiques à l'œuvre dans les associations et les principales évolutions intervenues ces dernières années.

Pour contourner les difficultés entraînées par l'absence de répertoire national des associations vivantes, le travail s'est appuyé sur une enquête adressée par voie postale aux associations en activité et organisée à partir des municipalités : les mairies⁴ ont été dans un premier temps destinataires de notre questionnaire et elles l'ont, dans un deuxième temps, adressé aux associations présentes sur leur territoire, que celles-ci soient ou non subventionnées par la commune.

Toutes les mairies des communes de plus de 3 500 habitants et un échantillon de communes de moins de 3 500 habitants ont été sollicités pour distribuer notre questionnaire aux associations présentes sur le territoire de la commune. 1 725 mairies ont participé à l'enquête et 13 000 associations ont retourné le questionnaire rempli. Les questionnaires ont toutefois été inégalement renseignés et certains d'entre eux n'ont pas été pris en compte. Au final, l'échantillon disponible compte 9 265 associations appartenant à tous les départements français et présente des qualités suffisantes pour autoriser des extrapolations France entière sérieuses.

Les extrapolations qui fondent ce travail s'appuient sur des hypothèses concernant le nombre d'associations, calculé à partir d'une enquête auprès des mairies et d'un traitement du fichier SIRENE effectué directement par les services de l'INSEE pour les

Sommaire

I – Méthodologie	p.4
II – Le paysage associatif français	p.5
III – Le financement	p.10
IV – L'emploi salarié	p.16
V – Le travail bénévole	p.20
VI – Le profil des dirigeants	p.21
VII – Les grandes tendances d'évolution	p.25

besoins de l'étude. Les estimations suivantes ont ainsi été retenues :

- Nombre d'associations sans salarié : 928 000
- Nombre d'associations employeurs : 172 000
- Nombre total d'associations : 1 100 000

Le questionnaire adressé aux associations comptait 112 questions organisées autour des thèmes suivants :

- le profil de l'association ;
- le secteur d'activité ;
- les ressources budgétaires ;
- les financements publics selon leur nature et leur origine ;
- l'emploi salarié ;
- le travail bénévole ;
- le patrimoine de l'association ;
- le profil des dirigeants bénévoles ;
- les ressources en nature.

Nous avons laissé les arrondis à l'unité la plus proche pour une meilleure compréhension des tableaux ; cela conduit à des totaux parfois un peu inférieurs ou supérieurs à 100 %.

Les grands secteurs d'activité retenus et leur contenu

L'**action caritative et humanitaire**, au-delà de l'action en direction des populations matériellement démunies, intègre aussi une double notion de détresse et d'urgence. Elle peut concerner des populations variées, par exemple des personnes en situation de rupture, des personnes en fin de vie, des prisonniers, des personnes torturées, malades, toxicomanes, des SDF, de nouveaux immigrants, des réfugiés, des enfants maltraités, des victimes de désastres naturels, de catastrophes, de guerres.

Le secteur de l'**action sociale** rassemble principalement les établissements sociaux ou médico-sociaux (accueil des handicapés), les associations d'action en faveur des familles (centres sociaux, aide familiale à domicile, garde d'enfants), des personnes âgées (maisons de retraite, foyers logements, services d'aide - ménagère), des jeunes ou des adolescents (prévention spécialisée, foyers de jeunes travailleurs). Lorsqu'elles ne sont pas employeurs, ces associations centrent leurs activités sur l'information, la prévention, l'orientation vers les structures susceptibles de venir en aide aux personnes en situation difficile.

Les **associations sanitaires** comptent, outre les établissements de type hospitalier, des dispensaires, des centres de santé, des associations de soins à domicile. Les plus nombreuses sont cependant les associations de malades, de lutte contre une maladie, de prévention, de sensibilisation à un problème de santé ou d'éducation à la santé dans différents domaines, qui fonctionnent le plus souvent grâce au travail bénévole.

Les associations de quartier, d'habitants, de défense du cadre de vie, les associations de consommateurs, les associations d'anciens

combattants sont les plus nombreuses dans le secteur « **Défense des droits et des causes** » qui compte aussi les associations de défense de l'environnement et de connaissance du patrimoine naturel, des associations civiques, de défense des minorités et quelques associations professionnelles.

Le secteur de l'**éducation, de la formation et de l'insertion** comprend les établissements d'enseignement, des centres de formation permanente, les associations intermédiaires, d'insertion et d'aide aux chômeurs, mais aussi les associations sans salarié de parents d'élèves et de petites associations locales de formation à des activités de type informatique, langues étrangères, ...

Les associations de chasse et de pêche ont été rattachées au **secteur sportif** qui est composé essentiellement des clubs sportifs et des clubs omnisports, moins nombreux et souvent de grande taille.

Le **secteur culturel** inclut, outre la gestion des équipements (musées, monuments, cinémas, bibliothèques ou médiathèques, établissements culturels du type maisons de la culture, centres d'action culturelle, salles de spectacles, centres de congrès), un nombre important d'associations qui produisent ou organisent des spectacles vivants, des associations de préservation du patrimoine culturel, mais aussi de nombreux petits clubs culturels spécialisés (danse, musique, poésie, peinture, littérature, philatélie, découverte du patrimoine culturel).

Le secteur des **loisirs** comprend, à côté des équipements de type socioculturel, un très grand nombre de petites associations de loisirs spécialisés ou polyvalents, des amicales, salles des fêtes et associations d'organisation de kermesses ou de bals en milieu rural. C'est aussi dans ce secteur que l'on retrouve les associations de tourisme social (maisons, camps ou colonies de vacances), d'éducation populaire, les mouvements de jeunesse, les associations d'amitiés internationales ou de jumelage n'ayant pas un but humanitaire.

Le secteur de la **défense des intérêts économiques** compte les syndicats d'initiative, les agences de développement local, de nombreuses associations de promotion du tourisme et de la vie locale, des associations de gestion des services locaux (transports, services urbains, aménagement local) ou d'une activité économique. Les associations qui œuvrent pour l'économie solidaire occupent une place croissante dans ce secteur.

II - LE PAYSAGE ASSOCIATIF FRANÇAIS

Du réseau à l'établissement : une diversité des types d'organisation sur les territoires

Le Tableau 1 donne une première indication de la nature des associations repérées par les mairies comme étant actives au niveau local. La majeure partie des associations recensées par les mairies sont des associations sans section ni établissement,

Poids, profils et évolutions

mais on peut noter que les associations qui appartiennent à de grands réseaux sont nombreuses, 12 % des structures ayant été identifiées par les mairies comme des associations sont en fait des établissements appartenant à une association. Les notions d'établissements, d'associations ou de réseaux ont des significations très mouvantes : un établissement peut avoir

dans les faits la réalité d'une association autonome, à l'inverse une association qui se présente comme autonome et qui l'est juridiquement peut être dans la réalité le maillon d'un grand réseau appliquant une politique définie au niveau national et être parfois moins autonome qu'un établissement.

Tableau 1 : Statut des associations intervenant au niveau local

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Une association sans section ni établissement	61 %	51 %	60 %
Le siège d'une association comportant plusieurs sections ou établissements	5 %	15 %	7 %
Une association faisant partie d'un grand réseau d'associations ayant chacune la personnalité juridique	15 %	18 %	16 %
Une fédération d'associations	6 %	5 %	5 %
Un établissement ou une section d'une association	13 %	11 %	12 %
Total	100 %	100 %	100 %

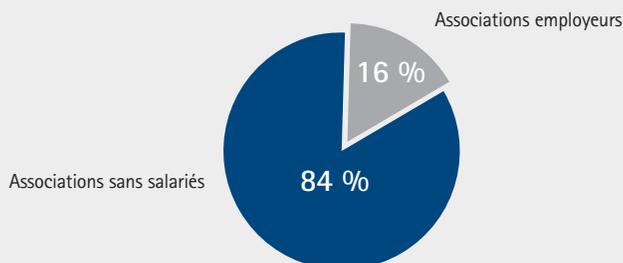
Source : Enquête CNRS – Matisse – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005 / 2006

Une majorité de petites associations fonctionne à partir du travail bénévole et de petits budgets

La distinction de deux types d'associations – employeur ou sans salarié – est très opérante depuis de nombreuses années, même si la frontière est parfois poreuse entre les deux du fait

de la variabilité du recours à l'emploi salarié selon les années. L'étude conduite repose comme nous l'avons vu sur l'hypothèse d'un nombre d'associations en activité de l'ordre de 1 100 000 parmi lesquelles 172 000 ont recours de façon régulière ou non à l'emploi salarié, les autres ne s'appuyant que sur du travail bénévole pour réaliser leur projet.

Figure 1 : Part des associations employeurs



Source : Enquête Matisse – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005 / 2006

1/6^e des associations fonctionnent avec un budget annuel inférieur à 1 000 euros et parmi elles, un certain nombre d'associations dites ASB (associations sans budget) fonctionnent sans échange monétaire, uniquement à partir du travail bénévole et de ressources en nature. La taille du budget

annuel de l'association est, bien sûr, très différente selon que l'association a ou non recours à l'emploi de professionnels salariés : 2 % des associations mais plus d'un dixième des associations employeurs gèrent un budget annuel supérieur à 500 000 euros (Tableau 2).

Tableau 2 : Répartition des associations selon la taille du budget annuel

Total des ressources courantes annuelles de l'association en euros	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Moins de 1 000	18,4 %	0,8 %	15,6 %
1 000 à 5 000	37,1 %	5,7 %	32,1 %
5 000 à 10 000	16,4 %	7,9 %	15,0 %
10 000 à 50 000	24,7 %	29,7 %	25,5 %
50 000 à 100 000	2,0 %	14,1 %	4,0 %
100 000 à 200 000	1,0 %	14,0 %	3,1 %
200 000 à 500 000	0,3 %	14,6 %	2,6 %
500 000 et plus	-	13,2 %	2,1 %
Total en %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
<i>Nombre total d'associations</i>	<i>928 000</i>	<i>172 000</i>	<i>1 100 000</i>

Source : Enquête CNRS – Matisse - Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005 / 2006

Une majorité d'associations sportives, culturelles et de sociabilité

Le nombre d'associations sportives, récréatives et culturelles apparaît prédominant puisqu'elles représentent ensemble 60 % du nombre total d'associations. Les associations sportives (chasse et pêche incluses) représentent à elles seules 24 % des associations, soit

environ 1 association sur 4. Les associations de défense des droits et des causes apparaissent également nombreuses puisqu'elles représentent 15,5 % du nombre total d'associations. Les associations, tournées vers les autres (associations humanitaires, d'action sociale, de santé, d'éducation) – par opposition aux associations dites de membres ou d'adhérents – forment le troisième grand type d'associations (Tableau 3).

Tableau 3 : Nombre d'associations selon le secteur d'activité

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Total (effectifs)	Ensemble (%)
Action humanitaire	35 400	5 400	40 800	3,7 %
Action sociale / Santé	88 100	35 700	123 800	11,3 %
Défense des droits et des causes	163 600	7 100	170 700	15,5 %
Éducation / Formation / Insertion	29 300	15 500	44 800	4,1 %
Sports	216 200	48 500	264 700	24,1 %
Culture	173 400	31 400	204 800	18,6 %
Loisirs et vie sociale	179 900	16 200	196 100	17,8 %
Défense des intérêts économiques, développement local	29 600	11 000	40 600	3,7 %
Autres	12 500	1 200	13 700	1,3 %
Total	928 000	172 000	1 100 000	100 %

Source : Enquête CNRS – Matisse - Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005 / 2006

Les associations développent souvent plusieurs activités, entre lesquelles les frontières sont loin d'être étanches. Les associations proposant par exemple à la fois des activités sportives, récréatives et culturelles sont nombreuses ; des associations tournées vers l'aide aux chômeurs peuvent

développer à la fois des activités de formation, d'insertion et des actions sociales ou humanitaires ; elles sont donc susceptibles de relever de plusieurs grands secteurs d'activité. Au total, 35 % des associations répondantes ont indiqué une appartenance à au moins un second secteur d'activité.

Poids, profils et évolutions

Le renouvellement du champ associatif

En 6 ans, 374 000 associations ont été créées, soit une moyenne de l'ordre de 62 000 créations par année ; selon les estimations effectuées sur le nombre d'associations en activité, le nombre d'associations vivantes a augmenté de 220 000 associations, donnée qui correspond au solde des créations et des disparitions d'associations : l'accroissement annuel moyen du nombre d'associations vivantes sur ces bases serait de l'ordre de 37 000 associations. Au total, le taux de croissance du nombre d'associations vivantes serait de l'ordre d'un peu moins de 60 % du nombre des créations⁵. Les études conduites sur la mortalité des associations ont mis en évidence l'important taux de

disparition des jeunes associations qui conduit à relativiser l'impact du nombre de créations sur la croissance du secteur associatif : 9 % des associations créées disparaissent à leur naissance et la mortalité des associations est particulièrement rapide dans les deux années qui suivent leur création. Par ailleurs, 20 % environ des créations ne correspondent pas à des créations de nouvelles organisations mais résultent de phénomènes de fusion, de restructuration, de renouvellement d'associations anciennes qui étaient actives mais qui font enregistrer leur nouvelle structure avec un projet, un partenariat, une gouvernance ou une organisation un peu modifiés ou renouvelés dans un cadre juridique nouveau ; c'est par exemple une tendance très forte des associations culturelles.

Tableau 4 : Date de création des associations selon le secteur d'activité

	Jusqu'à 1950	1951 1970	1971 1980	1981 1990	1991 2000	2001 2005	Total
Action humanitaire	12 %	6 %	14 %	24 %	30 %	14 %	100 %
Action sociale	10 %	13 %	14 %	20 %	29 %	14 %	100 %
Santé	5 %	22 %	17 %	18 %	23 %	15 %	100 %
Défense des droits et des causes	21 %	11 %	15 %	14 %	23 %	15 %	100 %
Éducation / Formation / Insertion	8 %	4 %	7 %	25 %	35 %	21 %	100 %
Sports	15 %	12 %	18 %	22 %	21 %	12 %	100 %
Culture	7 %	8 %	11 %	24 %	33 %	17 %	100 %
Loisirs et vie sociale	8 %	10 %	22 %	20 %	25 %	15 %	100 %
Défense des intérêts économiques, développement local	7 %	12 %	10 %	23 %	29 %	19 %	100 %
Autres	11 %	14 %	14 %	20 %	25 %	15 %	100 %
Ensemble	10 %	11 %	16 %	21 %	26 %	15 %	100 %

Source : Enquête CNRS – Matisse - Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005 / 2006

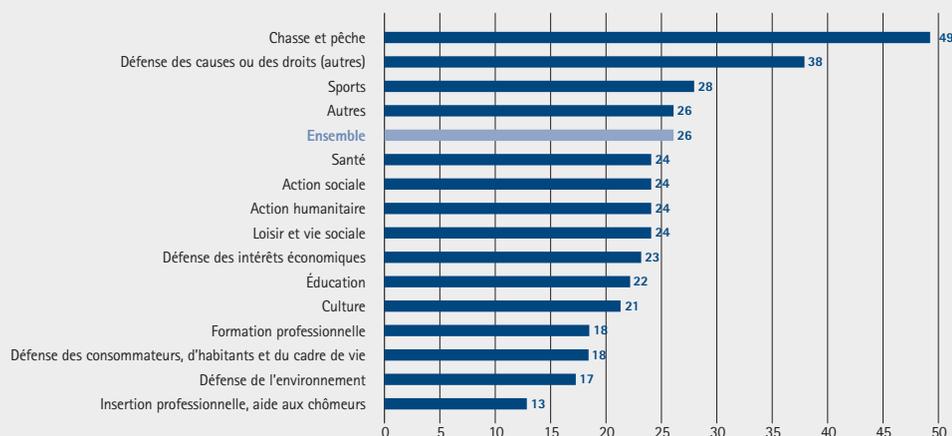
Deux types d'associations ont été créés en plus grande proportion dans les dernières années : les associations d'éducation, de formation, d'insertion (21 %) et celles de défense des intérêts économiques (19 %).

Un certain nombre d'associations sont très anciennes. Des associations créées dans le courant du XIX^e siècle se sont fait enregistrer après 1901 mais revendiquent leur date de création effective. L'analyse du profil de ces associations montre qu'il s'agit fréquemment de petites associations sans salarié ou de petits employeurs de l'action caritative,

humanitaire ou culturelle, appartenant à de nombreux réseaux, devenues au fil du temps propriétaires de leurs locaux tout en conservant un budget de petite dimension. Les associations de chasse et pêche, de défense des droits et des causes, et, dans une moindre mesure, les associations sportives, figurent parmi les plus anciennes ; les associations les plus jeunes sont les associations d'insertion professionnelle, de défense de l'environnement, de défense des consommateurs et du cadre de vie (Figure 2).

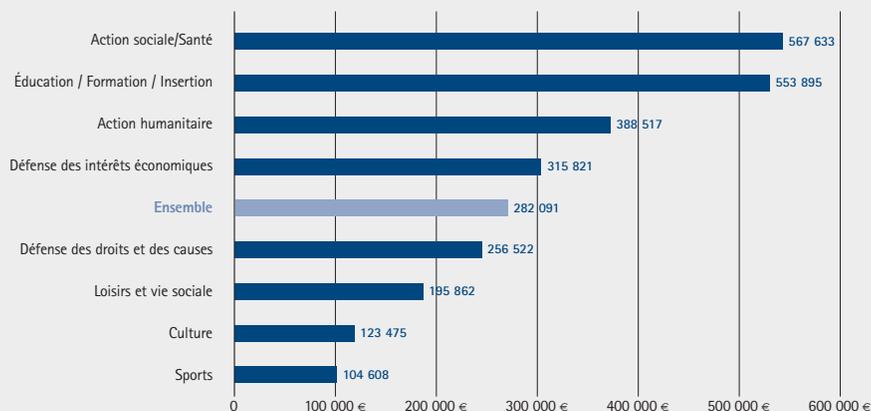
⁵TCHERNONOG (1999)

Figure 2 : Âge moyen des associations selon les secteurs d'activités (nomenclature en 15 postes)



Source : Enquête CNRS – Matisse – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005 / 2006

Figure 3 : Budget moyen par association employeur (en euros)



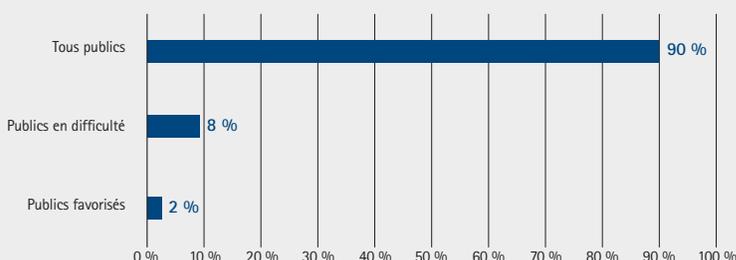
Source : Enquête CNRS – Matisse – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005 / 2006

Dans leur grande majorité (90 %), les associations s'adressent à des publics de tous types ; l'importance du nombre d'associations culturelles, sportives ou de loisirs dans le paysage associatif ainsi que des associations de défense des droits et des causes explique en partie ce résultat. Les associations qui déclarent être actives en

direction de publics fragiles ou en difficulté sont nettement moins nombreuses (8 %), mais elles sont en général de plus grande taille et fonctionnent avec des budgets dans lesquels la part des financements publics est importante. 2 % des associations déclarent que leur public est constitué de personnes favorisées sur le plan social.

Poids, profils et évolutions

Figure 4 : Un très grand nombre d'associations actives en direction de publics indifférenciés



Source : Enquête CNRS – Matisse – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005 / 2006

Des clients aux bénéficiaires : une diversité des publics expressive de la diversité des projets et des logiques d'action

Pour désigner les publics auxquels s'adressent les associations, les termes sont multiples ; la notion de « client » reste marginale avec une fréquence d'utilisation de 5 % seulement : elle ne traduit en effet qu'une part souvent minime de la réalité de l'action associative. En revanche, les termes d'« usagers » et de « bénéficiaires » sont davantage utilisés par les associations employeurs à hauteur, respectivement, de 26 % et de 21 %, mais restent loin derrière ceux, majoritaires, d'« adhérents » (59 %) et de « pratiquants » (36 %).

III – LE FINANCEMENT

Une approche du poids économique des associations : la mesure du budget cumulé du secteur associatif

La mesure du budget cumulé du secteur associatif offre un premier repérage du poids économique des associations. Certes, cette mesure est loin d'être parfaite, mais elle présente l'avantage de pouvoir être comparée à de nombreux autres budgets : celui de l'État, de la Sécurité sociale, de l'éducation nationale, d'une entreprise, d'une branche d'activité. Cependant, elle ne tient pas compte de l'apport considérable du travail bénévole ni de celui des ressources en nature, nombreuses et variées, qui prennent majoritairement la forme d'une mise à disposition de locaux : l'enquête montre que par

exemple 86 % des associations sans salarié et 64 % des associations employeurs sont hébergées. La mesure du budget qui a été effectuée s'appuie sur une notion de ressources ou de dépenses courantes : elle ne comprend pas les dépenses d'investissement ni les dépenses ou ressources exceptionnelles. L'enquête indique ainsi que le budget annuel moyen par association s'élève à environ 11700 € pour les associations sans salarié et 282 000 € pour les associations employeurs. L'extrapolation des résultats tirés de l'analyse de l'échantillon sur la base des hypothèses formulées plus haut permet alors d'estimer à environ 59,4 milliards d'euros le budget cumulé du secteur associatif français.

Un poids économique concentré dans les associations employeurs et plus particulièrement dans les grandes associations, l'action sociale, la santé et l'éducation.

Le budget des associations est concentré dans les associations employeurs : les quelque 172 000 associations qui ont recours à l'emploi salarié ont réalisé ensemble un budget de l'ordre de 48,5 milliards d'euros, soit 82 % du budget total du secteur associatif. Les très nombreuses associations qui ne s'appuient que sur le travail bénévole pour mettre en place leur projet, et qui représentent 84 % du nombre d'associations, ont quant à elles réalisé 10,9 milliards d'euros, soit 18 % du budget cumulé du secteur associatif (Tableau 5).

Tableau 5 : Le budget cumulé du secteur

	Budget moyen par association	Nombre d'associations	Budget total en millions d'euros	Budget total
Associations sans salarié	11 715 €	928 000	10 871,5	18 %
Associations employeurs	282 091 €	172 000	48 519,7	82 %
Total	-	1 100 000	59 391,2	100 %

Source : Enquête CNRS – Matisse – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005 / 2006

La concentration des budgets associatifs dans les associations employeurs donne une première indication de l'importance des phénomènes de polarisation des budgets associatifs. Les budgets apparaissent par ailleurs fortement concentrés dans

les grandes associations : les quelque 2,1 % d'associations dont les ressources courantes annuelles sont supérieures à 500 000 euros réalisent à elles seules 55 % du budget cumulé du secteur associatif.

Tableau 6 : La concentration des budgets dans les grandes associations

Ressources courantes annuelles de l'association en euros	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble	Nombre d'associations (rappel)
Moins de 1 000	0,8 %	0,0 %	0,1 %	15,6 %
1 000 à 5 000	8,1 %	0,1 %	1,5 %	32,1 %
5 000 à 10 000	10,5 %	0,2 %	2,1 %	15,0 %
10 000 à 50 000	46,9 %	3,0 %	11,0 %	25,5 %
50 000 à 100 000	12,4 %	3,9 %	5,4 %	4,0 %
100 000 à 200 000	12,4 %	7,6 %	8,5 %	3,1 %
200 000 à 500 000	8,3 %	18,0 %	16,2 %	2,6 %
500 000 et plus	0,0 %	67,3 %	55,0 %	2,1 %
Total en %	100,0 %	100,0 %	100 %	100 %
Total en millions d'euros (rappel)	10 871,5	48 519,7	59 391,2	-

Source : Enquête CNRS – Matisse – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005 / 2006

Lire : 15,6 % des associations gèrent des budgets annuels inférieurs à 1000 euros et réalisent ensemble 0,1 % du budget cumulé des associations

Les associations d'action sociale et de santé réalisent ensemble plus du tiers du budget cumulé des associations et 42 % du budget cumulé des seules associations employeurs, les associations du secteur de l'éducation réalisant 18 % du budget des associations employeurs. Le poids du secteur sportif n'est pas négligeable : il représente 15 % du budget

total du secteur associatif et un tiers de celui des associations sans salarié. Les nombreuses associations de défense des droits et des causes ne réalisent que 4 % du budget cumulé des associations : elles s'appuient pour l'essentiel sur un travail bénévole souvent très qualifié pour mettre en place leurs actions.

Poids, profils et évolutions

Tableau 7 : Poids des différents secteurs d'activité dans le budget cumulé des associations en %

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble	Nombre d'associations (rappel)
Action humanitaire	5 %	4 %	4 %	3,7 %
Action sociale / Santé	11 %	42 %	36 %	11,3 %
Défense des droits et des causes	7 %	4 %	4 %	15,5 %
Education / Formation / Insertion	3 %	18 %	15 %	4,1 %
Sports	34 %	10 %	15 %	24,1 %
Culture	15 %	8 %	9 %	18,6 %
Loisirs et vie sociale	19 %	7 %	9 %	17,8 %
Défense des intérêts économiques	3 %	7 %	6 %	3,7 %
Autres	2 %	0 %	1 %	1,3 %
Total en %	100 %	100 %	100 %	100 %
Total en millions d'euros (rappel)	10 871,5	48 519,7	59 391,2	-

Source : Enquête CNRS – Matisse - Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005 / 2006

La structure des ressources budgétaires : la part prédominante des ressources liées à l'activité des associations dans tous les types d'associations

Les cotisations de membres, qui proviennent le plus souvent d'adhérents personnes physiques mais qui peuvent aussi provenir de personnes morales, constituent la ressource unique de nombreuses associations : elles alimentent au total 12 % du budget cumulé des associations, et 26 % de celui des associations sans salarié. La cotisation englobe de manière assez fréquente des participations forfaitaires au service rendu, par exemple dans les petites associations culturelles, sportives ou de loisirs ; elle peut aussi constituer une ressource de soutien du projet associatif qui relève plutôt d'une logique de don, par exemple dans les secteurs de l'action humanitaire ou de la défense des droits ou des causes.

Les dons des particuliers - enregistrés comme tels dans les budgets associatifs et directement reçus par les associations - et le mécénat - qui comprend les financements en provenance des entreprises et les dons des particuliers collectés par les fondations - représentent ensemble 4,9 % du budget du secteur associatif (Tableau 8).

Les recettes d'activité englobent différents types de ressources : la vente de services associatifs à un prix de marché, la participation forfaitaire à des services rendus, la vente de services à des prix différenciés (tenant compte d'un certain nombre de critères), les produits des fêtes et des

manifestations, les revenus des placements, les ventes de type prix de journée et plus généralement le produit des commandes publiques. Elles peuvent avoir une origine publique ou privée puisque les associations sont susceptibles de vendre des prestations à des acteurs publics ou privés. Au total, elles constituent la première ressource des associations et alimentent presque la moitié des budgets associatifs.

Les financements publics de type subventions ont pu être séparés des financements publics de type contractuel qui relèvent davantage d'une logique de prestation et sont assimilables à une recette d'activité. Les subventions publiques, qui représentent un peu plus d'un tiers des budgets, constituent un bon indicateur du soutien accordé par la puissance publique au secteur associatif, puisqu'il s'agit en théorie d'une aide sans contrepartie des pouvoirs publics pour soutenir le projet associatif.

La structure des postes de recettes est différente entre associations sans salarié et associations employeurs, sauf pour le poste recettes d'activité (également important pour les deux types d'association). Dans les associations sans salarié, les cotisations constituent une ressource importante et représentent le quart des budgets ; les subventions ont une place nettement moindre. En revanche, les associations employeurs ont des budgets soutenus de façon importante par les subventions publiques, qui représentent 38 % de leurs ressources budgétaires, et de façon plus limitée par les cotisations (Tableau 8).

Tableau 8 : Structure des ressources selon l'existence d'emploi salarié dans l'association

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Cotisations	25,8 %	9,0 %	12,1 %
Dons et mécénat	9,7 %	3,8 %	4,9 %
Recettes d'activités publiques ou privées	46,2 %	49,3 %	48,7 %
Subventions publiques*	18,4 %	37,9 %	34,3 %
Total en %	100 %	100 %	100 %
Total en millions d'euros	10 871,5	48 519,7	59 391,2

Source : Enquête CNRS – Matisse – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005 / 2006

* Subventions publiques seulement, à l'exclusion des financements contractuels, des ventes de prestations ou prix de journée provenant d'organismes publics classés dans la catégorie recettes d'activité

La structure des ressources diffère également selon le secteur d'activité. Les points les plus remarquables concernent les cotisations et les dons : la part des cotisations dans les budgets apparaît importante dans les associations sportives et dans les associations de défense des droits et des causes - respectivement 38 % et 24 % - et très faible dans les associations d'action sociale, de santé et d'action humanitaire. Les dons représentent 26 % des ressources des associations humanitaires. Les recettes, qu'elles soient d'origine publique ou privée, tirées de l'activité, apparaissent en revanche fortement présentes dans tous les secteurs d'activité (49 % au total). Les subventions publiques sont aussi importantes pour tous les

secteurs d'activité, à l'exception toutefois des associations de défense des droits et des causes et du secteur sportif qui enregistrent les plus faibles taux avec, respectivement, 25 % et 24 % ; pour ce dernier secteur, le soutien public reste important, mais prend souvent la forme d'avantages en nature, en général non comptabilisés dans les budgets. Les associations du secteur de la défense des intérêts économiques enregistrent quant à elles le taux le plus élevé en matière de subventions publiques avec 43 % de leurs ressources provenant de cette source. Le secteur culturel bénéficie aussi d'un niveau élevé de subventions publiques : celles-ci représentent 40 % du budget des associations culturelles (Tableau 9).

Tableau 9 : Structure des ressources selon le secteur d'activité des associations

Ensemble	Cotisations	Dons et mécénat	Recettes d'activité*	Subventions publiques**	Total
Action humanitaire	2 %	26 %	38 %	34 %	100 %
Action sociale / santé	3 %	4 %	54 %	39 %	100 %
Défense des droits et des causes	24 %	7 %	45 %	25 %	100 %
Éducation / Formation / Insertion	4 %	2 %	65 %	29 %	100 %
Sports	38 %	6 %	32 %	24 %	100 %
Culture	17 %	5 %	38 %	40 %	100 %
Loisirs et vie sociale	18 %	2 %	50 %	31 %	100 %
Défense des intérêts économiques, développement local	11 %	2 %	45 %	43 %	100 %
Autres	11 %	9 %	59 %	22 %	100 %
Ensemble	12 %	5 %	49 %	34 %	100 %

Source : Enquête CNRS – Matisse – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005 / 2006

* publiques ou privées

** Subventions publiques seulement, à l'exclusion des financements contractuels, des ventes de prestations ou prix de journée provenant d'organismes publics classés dans la catégorie recettes d'activité

Poids, profils et évolutions

Des relations fréquentes entre associations et acteurs publics qui revêtent souvent une dimension symbolique

Les financements publics sont de nature multiple, les subventions publiques ne sont en effet qu'une des formes de financement en direction des associations : les collectivités publiques peuvent également acheter des prestations aux associations ou leur passer des commandes.

La fréquence des relations financières, quelle que soit leur nature, entre les associations et les pouvoirs publics est élevée, principalement en raison de l'action des Communes qui entretiennent des relations financières avec 63 % des associations (Tableau 10). À côté des actions de partenariat impliquant un engagement financier important ou régulier des partenaires publics dans les budgets associatifs, les Communes établissent très souvent des liens de convivialité et de reconnaissance réciproque avec les associations, qui se traduisent par un financement à caractère largement symbolique.

Le second partenaire public des associations est le Conseil général, à l'origine d'un financement pour 22 % des associations. L'État, notamment par l'intermédiaire de ses administrations déconcentrées, a accordé un financement à 10 % des associations. Les financements régionaux sont rares, ils concernent 6 % des associations, les financements européens exceptionnels (1 % seulement des associations en bénéficient).

L'observation de la fréquence des relations financières entre les associations et les acteurs publics montre des situations très différentes selon que les associations recourent ou non à l'emploi salarié. Ainsi les associations employeurs bénéficient-elles beaucoup plus fréquemment de financements publics que les associations sans salarié car leur projet est souvent conçu en partie ou organisé en fonction d'un partenariat avec les pouvoirs publics : ainsi 37 % des associations employeurs ont reçu un financement de l'État, contre seulement 5 % des associations sans salarié.

Tableau 10 : Fréquence des financements publics* selon l'existence d'emploi salarié

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Communes	61 %	75 %	63 %
Départements	17 %	49 %	22 %
Régions	4 %	18 %	6 %
État	5 %	37 %	10 %
Europe	-	6 %	1 %
Organismes sociaux	2 %	19 %	5 %
Autres financements publics	8 %	26 %	11 %
<i>Nombre d'associations (rappel)</i>	<i>928 000</i>	<i>172 000</i>	<i>1 100 000</i>

Source : Enquête CNRS – Matisse - Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005 / 2006

* Il s'agit ici des financements publics de toutes natures, c'est-à-dire aussi bien des subventions que des financements contractuels, des ventes de prestations ou prix de journée provenant d'organismes publics classés dans la catégorie recettes d'activité

Lire : 61 % des associations sans salarié reçoivent un financement communal ; le total en colonnes peut être supérieur à 100 du fait des réponses multiples.

Des ressources d'origine publique et privée en proportions équivalentes, mais des différences considérables entre associations sans salarié et employeurs

Les financements d'origine publique de tous types (subventions, prestations, prix de journée) alimentent à hauteur de 51 % les budgets associatifs, mais les situations sont très différentes entre les associations selon qu'elles emploient ou non des professionnels salariés : les

associations sans salarié tirent seulement 26 % de leur budget de ressources publiques, tandis que les budgets des associations employeurs, qui développent des actions souvent très articulées à l'action publique et en direction de populations en difficulté ou vulnérables, sont soutenus à 56 % par des financements publics de tous types. La part et la fréquence des financements publics sont les plus importantes dans les associations employeurs, les grandes associations et l'action sociale/santé (Tableau 11).

Tableau 11 Nature et origine des financements selon l'existence d'emploi salarié dans l'association

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Financement privé dont :	73,5 %	43,8 %	49,3 %
Cotisations	25,8 %	9,0 %	12,1 %
Dons et mécénat	9,7 %	3,8 %	4,9 %
Recettes d'activité privées	38,0 %	31,0 %	32,3 %
Financement public* dont :	26,5 %	56,2 %	50,7 %
Communes	17,9 %	13,3 %	14,1 %
Départements	3,4 %	11,5 %	10,0 %
Régions	1,3 %	4,1 %	3,5 %
État	1,2 %	14,7 %	12,3 %
Europe	0,2 %	1,1 %	0,9 %
Organismes sociaux	0,6 %	8,4 %	7,0 %
Autres financements publics	1,9 %	3,1 %	3,0 %
Total en %	100 %	100 %	100 %
<i>Total en millions d'euros</i>	<i>10 871,5</i>	<i>48 519,7</i>	<i>59 391,2</i>

Source : Enquête CNRS – Matisse - Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005 / 2006

* Financements publics de tous types (subventions publiques mais aussi financements contractuels, ventes de prestations ou prix de journée)

Les secteurs de l'action sociale et de la santé sont ceux qui sont le plus massivement alimentés par des financements publics : ceux-ci représentent près des deux tiers de leurs ressources budgétaires. Les secteurs de l'éducation/formation/insertion, de la culture, de la défense des intérêts économiques présentent la répartition la plus équilibrée entre public et privé. Enfin, à l'autre extrémité du spectre, les secteurs du sport, des loisirs et vie sociale, de la défense des causes et des

droits, de l'action humanitaire sont ceux qui recourent le moins aux financements publics, même si leur part demeure considérable (entre 30 % et 40 % des ressources).

Parmi les financeurs publics, les Communes, l'Etat, les Départements apparaissent comme les principaux contributeurs des budgets associatifs, avec respectivement 14 %, 12 % et 10 % de parts dans les budgets associatifs (Tableau 12).

Poids, profils et évolutions

Tableau 12 : Nature et origine des financements selon le secteur d'activité des associations

	Action humanitaire	Action sociale Santé	Défense des causes et des droits	Education Formation Insertion	sports Chasse et pêche	Culture	Loisirs et vie sociale	Défense des intérêts économiques, dével. local	Ensemble
Financements privés dont :	59,2 %	33,2 %	61,2 %	52,4 %	66,7 %	52,7 %	63,7 %	51,5 %	49,3 %
Cotisations	2,0 %	2,6 %	23,8 %	3,6 %	37,8 %	16,8 %	18,1 %	10,8 %	12,1 %
Dons et mécénat	25,6 %	3,8 %	7,0 %	2,1 %	6,0 %	5,2 %	1,7 %	1,5 %	4,9 %
Recettes d'activités privées	31,6 %	26,8 %	30,4 %	46,7 %	22,9 %	30,7 %	43,9 %	39,2 %	32,3 %
Financements publics* dont :	40,8 %	66,7 %	38,8 %	47,6 %	33,4 %	47,2 %	36,2 %	48,5 %	50,8 %
Communes	6,0 %	10,7 %	5,9 %	5,7 %	20,4 %	22,1 %	24,9 %	21,2 %	14,1 %
Conseils généraux	13,6 %	17,0 %	5,6 %	7,8 %	4,7 %	5,5 %	2,1 %	5,3 %	10,0 %
Conseils régionaux	1,2 %	2,1 %	2,4 %	6,9 %	1,5 %	7,0 %	0,8 %	10,4 %	3,5 %
État	13,1 %	17,7 %	10,0 %	18,6 %	4,0 %	8,9 %	4,3 %	3,8 %	12,3 %
Europe	0,9 %	0,7 %	0,6 %	2,9 %	0,1 %	0,2 %	0,3 %	1,5 %	0,9 %
Organismes sociaux	3,9 %	15,0 %	12,0 %	2,1 %	0,6 %	1,0 %	2,2 %	1,6 %	7,0 %
Autres financements publics	2,1 %	3,5 %	2,3 %	3,6 %	2,1 %	2,5 %	1,6 %	4,7 %	3,0 %
Total en %	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Total en millions d'euros	2 663,2	21 516,1	2 610,4	8 878,3	8 778,5	5 543,3	5 265,0	3 824,0	59 391,2**

Source : Enquête CNRS – Matisse – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005 / 2006

* Financements publics de tous types (subventions publiques mais aussi financements contractuels, ventes de prestations ou prix de journée)

** Y compris les associations appartenant à d'autres secteurs d'activité qui ont réalisé ensemble 312,4 millions d'euros

IV - L'EMPLOI SALARIÉ

Les associations recourent à de multiples formes de travail, à commencer par le travail salarié et le travail bénévole ; elles bénéficient aussi du travail de personnes salariées mises à leur disposition par des organismes le plus souvent publics et qui relèvent d'autres budgets.

La mesure du travail salarié dans les associations : de nombreux emplois à temps partiel, et occasionnels ou saisonniers.

Le nombre d'emplois salariés dénombrés par les associations apporte un certain nombre d'indications, mais il ne rend pas bien compte du volume de l'emploi salarié, parce que, comme le montre l'analyse des DADS⁶, de nombreuses associations qui ont une activité saisonnière ou limitée emploient souvent des salariés à temps partiel.

L'estimation du volume du travail salarié dans les associations

est obtenue en divisant la masse salariale par le coût moyen d'un emploi dans le secteur des services⁷. L'équivalent temps plein du travail salarié dans les associations serait ainsi de l'ordre de 1 045 800 salariés. Ce chiffre rapporté au nombre moyen de salariés dans les associations – 1 902 000 – donne une indication de l'importance du travail à temps partiel dans le secteur associatif.

La répartition de la masse salariale donne une indication du volume de l'emploi salarié selon le secteur d'activité. Les secteurs de l'action sociale et de la santé concentrent 49 % du volume de l'emploi salarié dans les associations ; le poids du secteur éducation/formation/insertion – 17 % du volume de l'emploi salarié – est principalement le fait du volume de l'emploi salarié dans les associations d'insertion.

⁶KAMINSKI (2006)

⁷A noter que cette méthode d'évaluation du volume de l'emploi à pour conséquence de sous-estimer légèrement le volume de l'emploi salarié dans la mesure où le salaire moyen dans les associations est légèrement inférieur au salaire moyen dans le secteur privé.

Tableau 13 : Répartition de l'emploi salarié selon le secteur d'activité en nombre et en volume

	Nb d'emplois salariés en ETP	Volume de l'emploi salarié en %	Nombre de salariés	Ratio nombre salariés / salariés ETP
Action humanitaire	34 500	3,3 %	2,0 %	1,11
Action sociale / Santé	512 500	49,0 %	39,4 %	1,48
Défense des droits et des causes	39 700	3,8 %	1,7 %	0,82
Éducation / Formation / Insertion	180 900	17,3 %	26,1 %	2,77
Sports	72 200	6,9 %	8,7 %	2,31
Culture	83 700	8,0 %	10,9 %	2,50
Loisirs et vie sociale	64 800	6,2 %	8,1 %	2,40
Défense des intérêts économiques,	53 300	5,1 %	2,8 %	1,01
Autres	4 200	0,4 %	0,2 %	0,92
Total	1 045 800	100%	100%	1,84
Nombre total d'emplois	1 045 800	1 045 800	1 920 000	-

Source : Enquête CNRS - Matisse - Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations - 2005 / 2006

Le rapport du nombre d'emplois salariés au nombre d'emplois ETP, qui figure dans la quatrième colonne du tableau 13, constitue un indicateur de l'intensité du temps partiel. Il montre que le temps partiel est bien sûr très élevé dans les associations d'insertion, puisqu'il est inhérent à leur projet, et dans les associations sportives, culturelles ou de loisirs qui sont souvent de petites associations, mais très réduit dans les associations de défense des droits et des causes, dans l'humanitaire et dans les secteurs professionnalisés de la santé et de l'action sociale.

L'emploi salarié dans les associations est très majoritairement féminin (68 % des emplois salariés sont occupés par des femmes), surtout dans les secteurs recourant à des emplois nécessitant peu de formation ou à temps partiel, comme le secteur de l'action sociale (à hauteur de 83 %) qui comporte de nombreux emplois d'aide à la personne.

De nombreuses associations n'ont qu'une activité limitée ou saisonnière. Dans ces associations, les emplois associatifs constituent un second emploi pour des salariés occupés à titre principal dans d'autres structures publiques ou privées.

Un profil de l'emploi marqué par la fonction d'insertion du monde associatif

Le profil de l'emploi salarié dans les associations apparaît différent dès l'instant où les données sur le statut de l'emploi sont calculées en excluant du calcul les salariés des associations d'insertion, dont l'objectif est de permettre l'emploi ou le retour à l'emploi de personnes dont l'employabilité est rendue plus difficile notamment pour des motifs liés à l'absence de formation de ces salariés.

Le contrat de type CDI est moins répandu dans les associations que dans le reste de l'économie : plus du quart des emplois sont des emplois de type CDD (contre 8 % en général) et seulement 53 % sont en CDI (contre 88 %). De plus le secteur associatif compte une proportion élevée d'emplois de statuts divers (stagiaires, vacataires...) ; ce dernier type d'emplois est bien sûr très élevé dans les associations d'insertion en raison de la nature même de l'activité de ces associations : si l'on ne prend pas en compte les emplois d'insertion, la part des CDI est beaucoup plus importante puisque ceux-ci représentent alors 65 % des emplois (Tableau 14).

Poids, profils et évolutions

Tableau 14 : Profil de l'emploi salarié dans les associations

	⁽¹⁾ Emplois associatifs hors associations d'insertion CNRS	⁽¹⁾ Emplois associatifs dont les associations d'insertion CNRS	⁽²⁾ Enquête Emploi Associations INSEE	⁽²⁾ Enquête Emploi Ensemble du secteur privé INSEE
Statut de l'emploi salarié				
Emplois CDI	65 %	53 %	81 %	88 %
Emplois CDD	24 %	26 %	18 %	6 %
Autre statut	11 %	21 %	1 %	6 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
CSP des salariés				
Cadres	8 %	6 %	11 %	14 %
Professions intermédiaires	33 %	37 %	39 %	28 %
Employés	52 %	45 %	36 %	42 %
Ouvriers	7 %	12 %	13 %	16 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
Niveau de formation				
sans formation, sans diplôme	20 %	27 %	19 %	18 %
Brevet, BEP	23 %	23 %	33 %	38 %
Bac	18 %	16 %	14 %	16 %
Bac + 2, BTS, Bac + 3	28 %	24 %	23 %	18 %
Bac + 4 et au delà	11 %	10 %	12 %	10 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

⁽¹⁾ Source : Enquête CNRS – Matisse – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005 / 2006

⁽²⁾ Traitement de l'enquête emploi de l'INSEE par Mathieu Narcy – Thèse de Doctorat de Sciences économiques (2007). À noter que les champs de l'enquête emploi et de l'enquête CNRS ne sont pas les mêmes : les statistiques de l'enquête Emploi portent sur les salariés à temps complet et dont l'emploi principal est l'emploi associatif. Les autres emplois, assez nombreux dans les associations, sont donc exclus du champ de l'enquête Emploi. L'enquête CNRS porte sur tous les salariés des associations à temps plein ou temps partiel, dont l'activité principale est celle de l'association.

De nombreuses professions intermédiaires et une part élevée de salariés diplômés dans les associations

Comparativement à l'ensemble des emplois salariés du secteur privé, les associations comptent de nombreuses professions intermédiaires – respectivement 37 % des emplois des associations contre 28 % des emplois pour le secteur privé ; elles comptent relativement moins d'ouvriers : 12 % des salariés des associations pour 16 % des salariés du secteur privé ; la proportion des emplois d'ouvriers dans les associations est encore moins importante si on ne prend pas en compte les associations d'insertion : les ouvriers ne représentent plus alors que 7 % du nombre d'emplois dans les associations. Les professions intermédiaires apparaissent

particulièrement nombreuses dans le secteur culturel.

Les secteurs qui comptent le plus de cadres sont le secteur de la santé, la défense des intérêts économiques et celui de la défense des droits et des causes.

La part des salariés ayant une formation égale ou supérieure à BAC +2 est élevée puisque ces emplois représentent 39 % du nombre d'emplois dans les associations. Les secteurs de la défense des droits et des causes, le secteur culturel et celui de la défense des intérêts économiques comptent de nombreux emplois de salariés diplômés.

La proportion des salariés sans diplôme ou avec un niveau limité de formation résulte de l'importance des emplois d'insertion et des emplois d'aide à la personne nombreux dans le secteur de l'action sociale.

Un emploi salarié très concentré dans les grandes associations et dans les secteurs de l'action sociale et de la santé

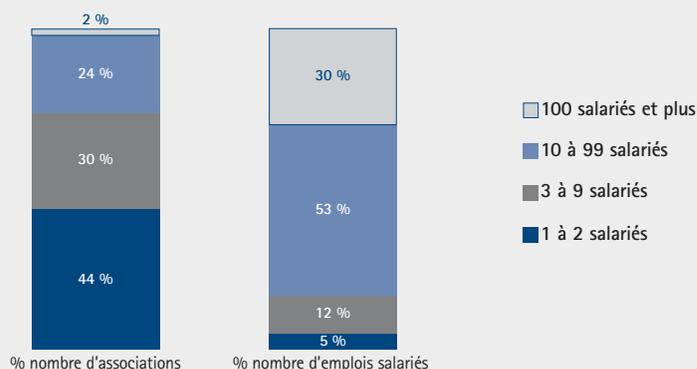
Selon l'enquête, près de la moitié des associations qui recourent à l'emploi de professionnels salariés emploient seulement 1 ou 2 salariés et 60 % d'entre elles emploient moins de 5 salariés.

L'emploi associatif apparaît cependant au total très concentré dans les grandes associations : 60 % des

associations qui emploient peu de salariés emploient au total moins du dixième des salariés alors que, à l'inverse, les quelque 3 000 plus grandes associations – qui emploient au moins 100 salariés – concentrent près du tiers de l'emploi total.

L'action sociale, la santé, la formation, l'insertion sont les secteurs qui comptent les plus fortes proportions de grandes associations ; à l'opposé, 65 % des clubs sportifs employeurs comptent seulement 1 ou 2 emplois salariés.

Figure 5 : Répartition des associations et des salariés selon la taille de l'association



Source : Enquête CNRS – Matisse – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005 / 2006

Lire : 44 % des associations employeurs comptent un ou deux emplois salariés et concentrent 5 % du nombre total d'emplois dans les associations.

Des emplois aidés, nombreux et fréquents et un emploi-jeune sur deux pérennisé

26 % des associations ont recours à des aides à l'emploi ; les secteurs fortement professionnalisés (santé, social, éducation), souvent composés d'associations de grande taille du point de vue du nombre de salariés, concentrent 62 % des emplois aidés. 28 % des associations ont déclaré avoir bénéficié en 2001 du dispositif emploi jeunes. Les associations indiquent qu'elles ont pérennisé un peu plus de la moitié des emplois jeunes, soit 54 %, surtout dans les secteurs de la défense des droits et des causes (73 %), de l'éducation (72 %), de la santé et de l'action sociale (64 %). Trois secteurs concentraient en 2001 la moitié des emplois jeunes : l'action sociale, la santé et le sport.

Le travail salarié mis à disposition des associations

Outre l'emploi salarié et le travail bénévole, les associations bénéficient d'emplois mis à disposition de personnes qui exercent leur activité au sein de l'association, mais dont les salaires relèvent d'autres budgets que celui de l'association. Ce type d'emploi concerne 14 % des associations employeurs. Le volume de l'emploi mis à disposition est au moins de l'ordre de 56 000 en équivalents temps plein, présents pour la plus grande part dans les associations employeurs : celles-ci concentrent 69 % du nombre d'emplois mis à disposition et 75 % du volume de travail mis à disposition. Les associations sans salarié captent 25 % du volume du travail mis à disposition, ce qui explique que des associations sans salarié gèrent parfois des budgets élevés dans la mesure où la mise à disposition de personnels par des organismes s'accompagne de soutiens financiers pour des projets parfois importants en termes de moyens (Tableau 15).

Poids, profils et évolutions

Tableau 15 : Part des associations sans salarié dans le travail mis à disposition

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Total en %	Total en effectifs
Emplois mis à disposition	31 %	69 %	100 %	139 600
Volume de l'emploi mis à disposition	25 %	75 %	100 %	56 400

Source : Enquête CNRS - Matisse - Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations - 2005-2006

Parmi les associations sans salarié, ce sont les associations culturelles et sportives qui ont le plus bénéficié de la mise à disposition d'emplois rémunérés sur d'autres budgets puisqu'elles ont capté respectivement 54 % et 17 % du volume de ces emplois ; parmi les associations employeurs, ce sont les secteurs les plus professionnalisés (action sociale et éducation) qui sont les principaux bénéficiaires de cette forme d'emploi.

V - LE TRAVAIL BÉNÉVOLE

La méthodologie adoptée par notre travail fournit des indications sur le nombre d'engagements bénévoles et le volume de travail bénévole dans les associations : les données concernant le travail bénévole sont ici, à la différence de la plupart des travaux portant sur le bénévolat, construites à partir de renseignements apportés par les associations et non directement par les personnes bénévoles. L'enquête conduit à estimer à environ 18 millions le nombre d'engagements bénévoles dans les associations. Si on applique à cette estimation le ratio issu de la comparaison entre notre enquête de 1999 et les estimations tirées de l'enquête sur les conditions de vie des ménages de l'INSEE⁹, on peut estimer à environ 14,2 millions le nombre de

bénévoles actifs dans une ou plusieurs associations. En divisant le volume annuel d'heures de travail bénévole par le volume de travail à plein-temps d'un emploi salarié, on peut estimer à 935 000 emplois en équivalents temps plein le volume total de travail bénévole dans les associations.

Les associations sans salarié, qui ne s'appuient bien sûr que sur le travail bénévole, ont généré 76 % du volume total de travail bénévole dans les associations.

Une association sans salarié compte en moyenne 15 bénévoles, et une association employeur environ 22. Le nombre moyen de bénévoles le plus élevé, dans les associations sans salarié aussi bien que dans les associations employeurs, est enregistré par le secteur de l'action humanitaire avec respectivement 23 et 75 bénévoles en moyenne ; puis, en seconde position vient le secteur de la santé avec respectivement, 20 et 36 bénévoles. L'action caritative et humanitaire, qui représente moins de 4 % du nombre d'associations réalise ainsi le 10^{ème} du volume total de travail bénévole. Le secteur sportif concentre à lui seul 29 % du volume de travail bénévole, loin devant la culture, mais ces chiffres doivent être rapportés au nombre d'associations concernées : le sport représente 24 % du nombre total d'associations et la culture 19 % (Tableau 17).

Tableau 16 : Le volume de travail bénévole

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Nombre moyen de bénévoles par association (ou nombre d'engagements bénévoles)	15	22	16
Nombre annuel moyen d'heures de travail bénévole par association	1263	2131	1399
Nombre d'associations	928 000	172 000	1 100 000
Volume du travail bénévole en ETP	712 500	222 800	935 300
Volume du travail bénévole en %	76,2 %	23,8 %	100 %

Source : Enquête CNRS - Matisse - Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations - 2005 / 2006

⁹ que Lionel Prouteau a eu la gentillesse d'effectuer pour les besoins de l'étude.

Tableau 17 : Répartition du volume de travail bénévole selon le secteur d'activité en %

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Action humanitaire	9 %	12 %	10 %
Action sociale / Santé	11 %	21 %	13 %
Défense des droits et des causes	12 %	5 %	10 %
Éducation / Formation / Insertion	3 %	5 %	4 %
Sports	28 %	33 %	29 %
Culture	18 %	12 %	16 %
Loisirs et vie sociale	14 %	8 %	12 %
Défense des intérêts économiques, développement local	3 %	4 %	4 %
Autres	2 %	NS	1 %
Total	100 %	100 %	100 %
Nombre total d'emplois en ETP	712 600	222 800	935 400

Source : Enquête CNRS – Matisse - Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005 / 2006

VI - LE PROFIL DES DIRIGEANTS

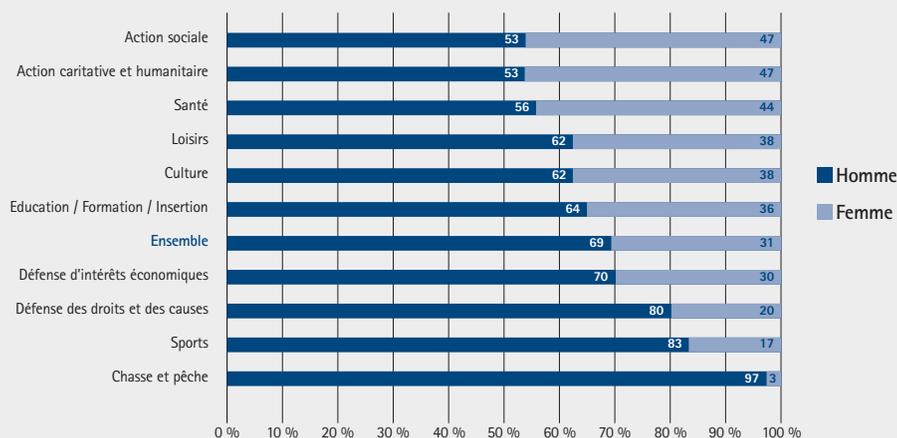
Partie rédigée en collaboration avec Muriel Tabariés.

L'enquête conduite permet pour la première fois de cerner le profil des trois premiers dirigeants de l'association que sont le président, le trésorier et le secrétaire, en fonction du sexe, de l'âge, de la CSP, du statut d'activité, de l'ancienneté et du fait d'avoir été ou non le fondateur. L'analyse porte sur les données individuelles concernant 27 000 dirigeants.

Un accès difficile des femmes aux fonctions de président

L'enquête révèle que 31 % seulement des fonctions de président d'associations sont occupées par des femmes en 2005. Les femmes sont relativement plus nombreuses aux fonctions de trésorier : 42 % des fonctions de trésorier sont occupées par des femmes. Quant aux secrétaires des associations, il s'agit majoritairement de femmes. Ainsi, le nombre de femmes croît à mesure que l'on s'éloigne de la fonction de président pour aller vers celle de secrétaire.

Figure 6 : Genre du président selon le secteur d'activité



Source : Enquête CNRS - Matisse/Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005-2006

Poids, profils et évolutions

Les femmes sont plus souvent à la tête d'associations employeurs que sans salarié (36 % contre 31 % en moyenne) du fait de leur forte présence dans des secteurs tels que l'action sociale (47 % de femmes présidentes) et la santé (44 % de femmes présidentes), où les associations employeurs sont nombreuses. Tandis que les fiefs masculins sont la chasse et la pêche (97 % de présidents), le sport (83 %) et les associations de défense des droits et des causes (80 %), les « bastions » féminins sont, en dehors de l'action sociale, de l'humanitaire et de la santé, les secteurs de la culture et des loisirs (38 % de présidentes), puis l'éducation (36 %). Précisons que le poids des hommes dans les associations de défense des droits et des causes est en partie lié à celui des associations patriotiques, qui sont relativement nombreuses et qui comptent 96 % de présidents hommes.

La faible présence des jeunes à la tête des associations

Les jeunes apparaissent absents de la direction des associations : les moins de 36 ans ne représentent que 7 % des présidents et les moins de 46 ans seulement 20 % des présidents. Ainsi, la présidence des associations semble de façon générale être réservée aux personnes ayant de l'expérience ; cela est moins vrai pour les autres fonctions du bureau⁹.

La majorité des présidents ont plus de 55 ans en moyenne (contre 30 % de la population masculine et 35,7 % de la population féminine totale). On trouve les présidents les plus âgés dans les associations sans salarié (où un tiers a plus de 65 ans, contre 21 % seulement dans les associations employeurs).

Tableau 18 : Âge des présidents d'association

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
18 à 35 ans	7 %	7 %	7 %
36 à 45 ans	13 %	18 %	14 %
46 à 55 ans	21 %	29 %	22 %
56 à 65 ans	25 %	25 %	25 %
plus de 65 ans	34 %	21 %	32 %
Total	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête CNRS - Matisse - Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations - 2005 / 2006

Le secteur sportif est celui où l'on trouve le plus grand nombre de jeunes présidents (32 % de moins de 46 ans) ainsi que celui de la santé (25 %, dont surtout des femmes) et de l'éducation (23 %). Au contraire, dans les associations humanitaires et de défense des droits et des causes, les présidents sont plus âgés (respectivement 47 % et 54 % de plus de 65 ans), ce qui s'explique en partie dans le second cas par la proportion relativement importante d'associations patriotiques dans ce secteur.

Près d'un président sur deux est retraité

L'enquête met également en lumière le fait que 46 % des présidents sont retraités. Ce phénomène est plus accentué dans les associations sans salarié, où l'on compte 47 % de présidents retraités, contre seulement 35 % dans les associations employeurs. Cette présence massive des retraités s'explique par une plus grande disponibilité et les qualifications professionnelles pointues de ces retraités, qui sont souvent

d'anciens cadres, dont la présence au niveau local constitue un facteur de développement du tissu associatif.

Par ailleurs, ce sont surtout les retraités du secteur privé qui président les grosses associations, tandis que les actifs du privé dirigent surtout les associations plus petites.

Les retraités, tant du public que du privé, s'occupent principalement de militantisme et d'humanitaire, mais se différencient pour les activités suivantes : ceux du public sont plus présents dans la culture, ceux du privé dans les loisirs, la chasse et la pêche.

Au final, si les retraités sont plus nombreux dans les associations sans salarié, ils le sont aussi dans les associations les plus grandes en termes de salariés, et leur part s'accroît avec la taille. Ainsi l'effet « employeur » joue dans les plus petites contre les retraités et les plus âgés, mais il s'inverse dans les plus grandes.

⁹L'organisation de l'enquête à partir des mairies peut avoir pour effet d'accroître les résultats portant sur le retrait des jeunes des fonctions dirigeantes dans la mesure où les associations universitaires ou de jeunes sont vraisemblablement moins bien repérées par les mairies.

Tableau 19 : Statut d'activité du président selon le secteur d'activité

	En activité secteur privé	En activité secteur public	Retraité secteur privé	Retraité secteur public	En recherche d'emploi	Sans activité professionnelle	Ensemble
Action caritative et humanitaire	17 %	8 %	37 %	25 %	2 %	11 %	100 %
Action sociale	23 %	14 %	29 %	19 %	4 %	11 %	100 %
Santé	28 %	19 %	22 %	18 %	3 %	10 %	100 %
Défense des droits et des causes	20 %	13 %	33 %	26 %	1 %	6 %	100 %
Éducation / Formation / Insertion	25 %	25 %	20 %	20 %	2 %	6 %	100 %
Chasse et pêche	30 %	21 %	28 %	18 %	1 %	1 %	100 %
Sports	43 %	21 %	18 %	12 %	2 %	4 %	100 %
Culture	25 %	19 %	22 %	23 %	2 %	8 %	100 %
Loisirs	19 %	18 %	31 %	21 %	2 %	10 %	100 %
Défense des intérêts économiques, développement local	39 %	13 %	26 %	15 %	2 %	4 %	100 %
Autres	20 %	20 %	36 %	15 %	1 %	8 %	100 %
Ensemble	28 %	18 %	26 %	20 %	2 %	7 %	100 %

Source : Enquête CNRS - Matisse - Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations - 2005 / 2006

Des présidents en majorité issus des CSP moyennes et supérieures

Les catégories supérieures et moyennes (actives et retraitées) semblent surreprésentées dans les fonctions de président comme le montre le tableau suivant : 42 % sont cadres moyens ou supérieurs (contre 26 % dans la population totale active et retraitée), 15 % sont

enseignants (contre 3,4 %), 8 % professions libérales (contre 1,5 %) et 6 % chefs d'entreprise, soit au total plus des deux tiers des présidents. En revanche les ouvriers ne représentent que 6 % des présidents (contre 23,5 %) et les agriculteurs 2 % : ainsi on ne peut pas dire que les présidents d'associations soient représentatifs de la population de plus de 15 ans, leur concentration dans le haut de la hiérarchie sociale est manifeste.

Tableau 20 : Catégorie socioprofessionnelle du président

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Agriculteurs	2 %	2 %	2 %
Professions libérales	7 %	10 %	8 %
Chefs d'entreprise	6 %	6 %	6 %
Cadres supérieurs	15 %	20 %	16 %
Cadres moyens	26 %	24 %	26 %
Enseignants	14 %	16 %	15 %
Employés	22 %	18 %	21 %
Ouvriers	6 %	2 %	6 %
Étudiants	1 %	-	1 %
Total	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête 2005 / 2006 - CNRS - Matisse - Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations

Poids, profils et évolutions

En ce qui concerne les autres dirigeants, les trésoriers et surtout les secrétaires appartiennent plus souvent à des catégories « employés »,

et moins souvent à des catégories « cadres supérieurs ». Si l'on regroupe les différentes CSP, on obtient la répartition suivante :

Tableau 21 : Principales CSP regroupées des 3 premiers dirigeants

	Cadres supérieurs chefs d'entreprise et prof. libérales	Cadres moyens et enseignants	Employés et ouvriers	Total des trois catégories
Présidents	30 %	41 %	27 %	98 %
Trésoriers	22 %	37 %	38 %	97 %
Secrétaires	17 %	37 %	43 %	97 %
Ensemble	26 %	39 %	33 %	98 %

Source : Enquête CNRS – Matisse – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005 / 2006 (Ne sont pas indiquées les CSP agriculteurs et étudiants)

Ces résultats montrent une certaine gradation et une hiérarchie entre les diverses fonctions de dirigeants au sein du bureau, selon la CSP du détenteur de la fonction.

Par ailleurs, on observe une forte homogénéité sociale et professionnelle au sein des bureaux, en particulier entre le président et le trésorier. Ainsi les présidents « employés » ont un trésorier « employé » dans 58 % des cas, les étudiants ont un trésorier étudiant dans 44 % des cas, les cadres moyens font de même dans 40 % des cas, et les ouvriers dans 38 % des cas. Les autres types de bureaux sont un peu moins homogènes, même si les professions qui se retrouvent au sein des bureaux peuvent en général être considérées comme proches socialement.

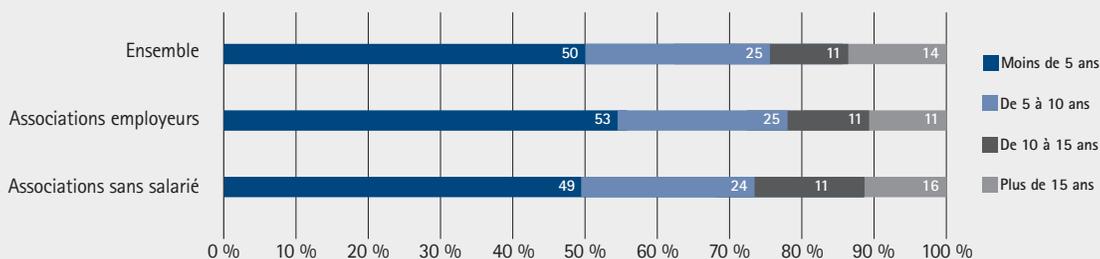
Un renouvellement difficile des fonctions de président

Le renouvellement dans les fonctions dirigeantes des associations a été appréhendé à partir de la durée

d'ancienneté au poste occupé à la date de l'enquête. En moyenne, les présidents, dont nous avons vu qu'ils étaient relativement âgés, sont également anciens dans leur fonction. Ils ont un peu plus d'ancienneté dans les associations sans salarié, où 28 % ont plus de 10 ans d'ancienneté, que dans les associations employeurs (21 %), et 16 % plus de 15 ans d'ancienneté (ce qui n'est le cas que pour 11 % des présidents des associations employeurs) ; il faut dire qu'ils ont été également plus souvent fondateurs dans ces mêmes associations, ce qui les incite à rester plus longtemps aux commandes.

Pour les seules associations employeurs, la taille a une incidence sur le renouvellement. L'ancienneté du président est plus faible dans les petites associations, et croît avec la taille de l'association : c'est dans les plus grandes associations que l'on trouve la plus grande ancienneté relative du président : au total 33 % des présidents des plus grandes associations ont plus de 10 ans d'ancienneté, contre 20 % dans les 20-49 salariés, et 18 % dans

Figure 7 : Ancienneté du président dans sa fonction



Source : Enquête CNRS – Matisse – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005 / 2006

les 10-19 salariés. L'ancienneté des présidents est également variable selon le secteur d'activité : c'est dans les associations de chasse et de pêche, qui sont d'ailleurs les plus anciennes (52 % créées avant 1960), que l'on trouve les présidents ayant le plus d'ancienneté (25 % ont plus de 15 ans d'ancienneté), suivies par les militantes (19 %), tandis que l'éducation, les loisirs, la défense des intérêts économiques et la santé ont des présidents plus « récents ». L'ancienneté variable selon les différents secteurs peut refléter soit l'ancienneté des associations de ce secteur, soit le turn-over des présidents à l'œuvre dans le secteur. Mais l'ancienneté des présidents est surtout corrélée à leur âge et à leur sexe : c'est dans les secteurs les plus masculins et comptant le plus de retraités que l'on trouve la plus grande ancienneté. De manière générale, les présidents hommes ont plus d'ancienneté que les femmes ; de même les plus âgés ont plus d'ancienneté que les moins âgés et les retraités plus d'ancienneté que les actifs également.

VII - LES GRANDES TENDANCES D'ÉVOLUTION

Il existe très peu de données concernant l'évolution des associations : d'une part, les enquêtes et les travaux de

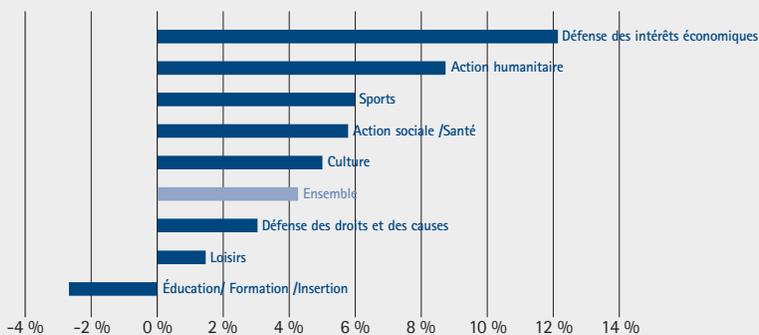
cadrage du monde associatif sont très rares ; d'autre part, l'appréciation des évolutions exige que les données comparées aient été collectées dans les mêmes conditions – même méthodologie, même mode de constitution de l'échantillon, même type de questions posées – de façon à ce que les évolutions mesurées ne soient pas le résultat de méthodologies différentes.

Les données obtenues par l'enquête conduite en 2005/2006 ont pu, pour certaines d'entre elles, être comparées aux données issues de notre enquête conduite en 1999/2000¹⁰ : les méthodologies et les modes de constitution de l'échantillon sont les mêmes, et de nombreuses questions ont été formulées de la même manière de façon à permettre ultérieurement ces comparaisons.

Une augmentation un peu plus rapide des petites associations de membres et des associations humanitaires

Le nombre de petites associations sans salarié a augmenté un peu plus rapidement que celui des associations employeurs, avec des rythmes annuels de croissance respectifs de 4 % et de 3 %.

Figure 8 : Évolution du nombre d'associations par secteur d'activité



Source : Enquête CNRS – Matisse – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005 / 2006

Les secteurs d'activité qui ont connu les plus fortes croissances sont ceux de la défense des intérêts économiques et du développement local, qui représentent moins de 3,7 % du nombre total d'associations mais qui connaissent une forte croissance : plus de 12 % en moyenne annuelle. Les associations caritatives et humanitaires voient aussi leur nombre augmenter, de 9 % en moyenne chaque année, mais elles aussi ne représentent encore qu'une part limitée du nombre

d'associations – environ 3,7 % également.

Les secteurs de l'action sociale, sportifs et culturels ont connu des croissances supérieures à la moyenne, mais moindres que les précédentes avec un taux moyen de croissance annuelle se situant un peu en dessous de 6 %. Compte tenu du poids important des associations culturelles et sportives dans le paysage associatif, la croissance de ces secteurs explique une part importante de l'augmentation totale du nombre d'associations.

¹⁰TCHERNONOG (2001)

Poids, profils et évolutions

Le nombre d'associations du secteur éducation/formation/insertion a baissé : rapportée à l'observation de l'accélération des créations d'associations de ce secteur – ce sont particulièrement les associations d'éducation sans salarié qui se sont créées en grand nombre, cette évolution laisse supposer que ce secteur s'est restructuré

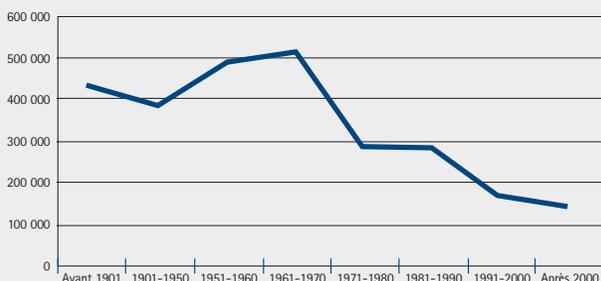
Une augmentation de la part des associations dans l'économie nationale

Le poids économique des associations au sein de l'économie nationale est considérable, mais il s'est en outre encore accru entre 1999 et 2005, puisque le budget cumulé du secteur a augmenté de 15 % en moyenne sur la période, soit

une croissance annuelle de près de 2,5 % en volume, plus rapide que celle du PIB, qui a été de l'ordre de 2 % sur la période. Le poids économique du secteur associatif dans l'économie nationale a ainsi continué de croître de façon soutenue.

Le budget moyen par association sans salarié est peu élevé (11 700 euros), mais il est en nette croissance. Le budget moyen par association employeur, qui reste élevé (282 000 euros), a légèrement baissé : d'une façon générale, le budget moyen par association employeur est moins élevé dans les associations plus jeunes. L'augmentation du poids économique des associations employeurs est surtout le résultat de la croissance du nombre d'associations.

Figure 9 : Budget moyen par association employeur selon la date de création de l'association (en euros)



Source : Enquête CNRS - Matisse - Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations - 1999/2005-2006

Tableau 22 : Les principaux indicateurs du poids économique

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Total
Nombre d'associations	928 000	172 000	1 100 000
Budget cumulé en millions d'euros	10 871,5	48 519,7	59 391,2
Nbr. d'emplois salariés en ETP	-	1 045 800	1 045 800
Nombre d'emplois mis à disposition en ETP	13 900	42 500	56 400
Nombre de bénévoles en ETP	712 500	222 800	935 300
Nombre total d'emplois salariés, bénévoles et mis à disposition en ETP	726 400	1 311 100	2 037 500

Source : Enquête CNRS - Matisse/Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations - 2005-2006

NB • Le PIB de la France s'élevait à 1 710,0 milliards d'euros courants en 2005.

- La population active occupée en 2005 était de 24 921 000 au total.
- La population active occupée non salariée comptait 2 719 000 personnes.
- Le nombre de salariés était de 22 202 000.

Tableau 23 : Évolution en volume des budgets associatifs

	Évolution sur 6 ans	Évolution moyenne annuelle
Budget moyen par association sans salarié	38 %	6,3 %
Budget moyen par association employeur	-10 %	-1,7 %
Budget moyen par association	-8 %	-1,3 %
Budget total des associations sans salarié	75 %	12,5 %
Budget total des associations employeurs	7 %	1,2 %
Budget total du secteur associatif	15 %	2,5 %

Source : Enquête CNRS - Matisse - Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations - 1999/2005-2006

Une restructuration des financements publics : une baisse des financements de l'Etat et une augmentation sensible des financements des Départements et des Régions

L'augmentation moyenne des financements publics, qui s'est effectuée au même rythme que l'augmentation du PIB, est le résultat d'évolutions contrastées, dues pour une bonne part à la décentralisation, mais la période d'observation a connu une restriction des budgets de l'Etat.

Les financements de l'Etat, qui étaient importants en 1999 puisqu'ils représentaient 15 % du budget cumulé du secteur associatif, ont décliné de 5 % en volume sur la période, tandis que les Conseils généraux augmentaient leurs financements en direction des associations de 20 %. Les financements des Régions ont également augmenté de façon importante sans

toutefois que celles-ci ne deviennent un acteur majeur pour les associations.

Enfin le financement des organismes sociaux a baissé de façon importante (- 9 % en 6 ans) ; il semble que cette évolution, qui doit être examinée de façon plus approfondie, puisse résulter pour une part d'une tendance à l'internalisation de certaines activités par les organismes sociaux et d'une baisse du financement des emplois jeunes par le CNASEA.

Les financements privés (cotisations, dons, mécénat, recettes d'activité d'origine privée) ont crû durant la période plus de deux fois plus vite que les financements publics avec respectivement 3,5 % et 1,6 % de rythme annuel moyen de croissance en volume, par un effet mécanique résultant de l'augmentation du poids des associations sans salarié.

Tableau 24 : Évolution des financements publics et privés en milliards d'euros

	Enquête 1999 en milliard d'euros	Enquête 2005 en milliard d'euros	Évolution sur 6 ans	Évolution moyenne annuelle
Total des ressources privées dont	24,1	29,2	21 %	3,5 %
Cotisations	5,08	7,2	42 %	7,0 %
Recettes d'activité privées	16,2	19,2	19 %	3,1 %
Total des financements publics dont	27,6	30,2	9 %	1,6 %
Communes	7,9	8,4	6 %	1,1 %
Départements	4,9	5,9	20 %	3,4 %
Régions	1,5	2,1	40 %	6,7 %
États	7,7	7,3	-5 %	-0,9 %
Organismes sociaux	4,5	4,1	-9 %	-1,5 %
Total en milliards d'euros	51,7	59,4	15 %	2,5 %

Source : Enquêtes CNRS - Matisse - Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations - 1999 et 2005-2006

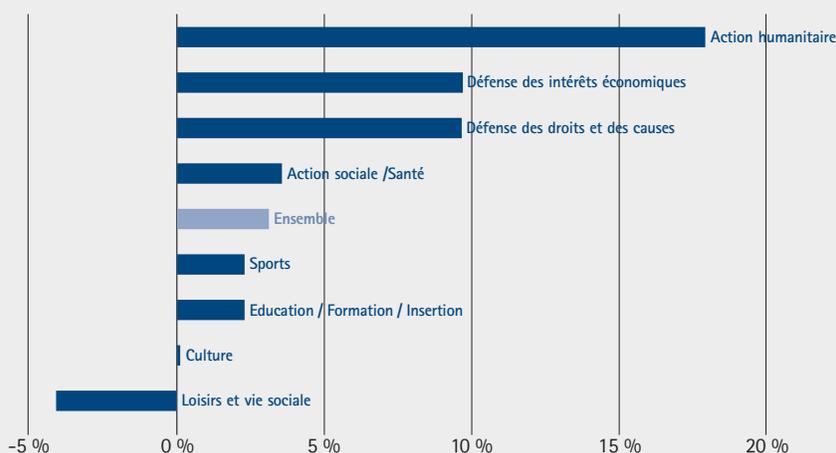
Poids, profils et évolutions

Une croissance continue de l'emploi salarié

L'augmentation des budgets associatifs a été accompagnée d'une croissance annuelle en volume de l'emploi salarié, de l'ordre de 2,5 % ; cette évolution rejoint la mesure de l'évolution de l'emploi salarié à partir des DADS. Les trois secteurs dans lesquelles la hausse de l'emploi salarié a été la plus forte - l'action humanitaire, la défense des droits et des causes et le secteur de la défense d'intérêts économiques - sont des

secteurs peu nombreux en termes de nombre d'associations et de nombre d'emplois. Mais le secteur associatif a aussi connu une croissance du nombre d'emplois des associations d'insertion et des emplois d'aide à la personne, qui composent une part importante des emplois associatifs et qui explique que la croissance du nombre d'emplois ait été un peu plus rapide que celle des budgets associatifs : ces types d'emplois sont ceux dans lequel le ratio budget moyen par emploi salarié est le moins élevé.

Figure 10 : Évolution annuelle moyenne du volume de l'emploi salarié par secteur d'activité de 1999 à 2005



Source : Enquêtes CNRS - Matisse/Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations - 1999 et 2005-2006

Une augmentation considérable du volume de travail bénévole

La tendance à une privatisation croissante des ressources des associations est encore plus importante si on prend en compte l'augmentation du travail bénévole qui est une ressource en nature de type privé : le nombre de bénévoles comme le volume total de travail bénévole ont augmenté de façon considérable, avec des taux de croissance respectifs de 30 % et de 23 % du volume annuel de travail bénévole et du nombre de bénévoles. On ne peut donc pas parler de crise du bénévolat. Ces évolutions masquent cependant des situations différentes selon les types d'associations. Ainsi, la baisse du nombre d'engagements bénévoles par association, qui concerne les associations employeurs puisque les associations sans salarié

disposent en moyenne du même nombre de bénévoles, est plus que compensée par l'augmentation du nombre d'associations dans la période. Les quelque 200 000 nouvelles associations que compte le secteur associatif depuis 1999 ont généré, ou pu trouver, un volume de travail bénévole à peu près comparable à celui dont disposaient les associations il y a quelques années. L'enquête conduite montre cependant que le bénévolat a tendance à se déplacer des associations professionnalisées, souvent orientées vers autrui, vers les petites associations centrées sur l'intérêt de leurs membres - le secteur culturel apparaît ainsi particulièrement attractif en termes de travail bénévole - et vers les secteurs d'activité qui ont une dimension militante : l'action humanitaire, la défense des droits et des causes, la défense des intérêts économiques.

Tableau 25 : Évolution des principaux indicateurs du travail bénévole

	Évolution sur 6 ans	Évolution moyenne annuelle
Évolution du nombre moyen de bénévoles par association sans salarié	0 %	0 %
Évolution du nombre moyen de bénévoles par association employeur	-7 %	-1,17 %
Évolution du nombre moyen de bénévoles par association	-1 %	-0,17 %
Évolution du nombre d'heures de travail bénévole par association sans salarié	12 %	2,0 %
Évolution du nombre d'heures de travail bénévole par association employeur	-12 %	-2,0 %
Évolution du nombre d'heures de travail bénévole par association	4 %	0,7 %
Évolution du nombre moyen d'heures de travail par bénévole dans les associations sans salarié	12 %	2,0 %
Évolution du nombre moyen d'heures de travail par bénévole dans les associations employeurs	-5 %	-0,8 %
Évolution du nombre moyen d'heures de travail par bénévole dans les associations	6 %	1,0 %
Évolution du volume annuel d'heures de travail bénévole dans les associations sans salarié	41 %	6,8 %
Évolution du volume annuel d'heures de travail bénévole dans les associations employeurs	5 %	0,8 %
Évolution du volume annuel d'heures de travail bénévole dans le secteur associatif	30 %	5,0 %
Évolution du nombre d'engagements bénévoles*	23 %	3,8 %

Source : Enquêtes CNRS - Matisse/Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 1999 et 2005-2006

* Un bénévole d'une association pouvant être actif dans plusieurs associations, on parlera plus volontiers d'engagements bénévoles

Poids, profils et évolutions

CONCLUSION

L'enquête confirme un certain nombre d'informations déjà connues sur le secteur associatif français : un grand nombre de petites associations s'appuyant sur le bénévolat et des ressources en nature et des associations professionnalisées, peu nombreuses mais concentrant les budgets et les financements publics.

L'étude conduit à distinguer trois grands types d'associations¹¹ :

1. Les petites associations de membres orientées vers la pratique d'une activité,
2. Les associations dont le projet présente un fort contenu militant qui s'appuient sur un travail bénévole souvent qualifié et qui vivent avec de petits budgets alimentés de ressources privées du type cotisations et dons.
3. Les associations dont le projet est articulé à l'action publique et qui ont recours à l'emploi de professionnels salariés.

L'analyse des principales évolutions qu'a connues le secteur associatif depuis quelques années montre une stabilité des grandes logiques d'action à l'œuvre dans le champ associatif : la part relative des trois grands types d'associations qui ont pu être repérés est restée à peu près stable en 6 ans, au travers cependant d'un certain nombre d'inflexions.

Les données qui ont pu être tirées de l'enquête montrent l'impact des phénomènes de concurrence entre associations sur l'accès aux différentes ressources et tendent à remettre en cause quelques idées reçues sur le désengagement de la puissance publique ou la crise du bénévolat :

- L'augmentation du nombre d'associations – 220 000 associations en 6 ans –, souvent porteuses de projets innovants ou d'organisations nouvelles, place les associations dans une situation permanente de concurrence face aux adhérents et à l'accès aux différentes ressources publiques ou privées ou au travail bénévole.
- La décentralisation a eu pour effet une restructuration du partenariat Pouvoirs publics/associations. Le transfert de compétences de l'État vers les collectivités locales a modifié, voire parfois bouleversé, le partenariat public des associations. L'État a diminué ses financements tandis que les collectivités locales, principalement les Départements et les Régions, ont intensifié leurs relations financières avec les associations. Les effets des phénomènes de restructuration des financements publics ont aussi été accentués par l'augmentation du nombre d'associations : les financements publics ont certes augmenté en volume, mais moins vite que le nombre d'associations ; celles-ci se trouvent en

concurrence entre elles, pour l'accès aux ressources publiques comme pour l'accès aux autres ressources ou au bénévolat. Les restrictions budgétaires qui ont affecté le budget de l'État en 2005 et 2006 ont amplifié les difficultés des associations touchées par cette restructuration. Pour autant, l'enquête montre que les financements publics en direction des associations ont continué de croître en volume à un rythme proche de l'augmentation du PIB.

- Le bénévolat a également été marqué par différentes évolutions. Les modifications intervenues dans le comportement des travailleurs bénévoles – souhait de s'impliquer dans des associations de petite taille, et dans le secteur de l'action humanitaire ou dans le secteur culturel, recherche de missions ou d'expériences diversifiées ou pour des durées déterminées – ont eu pour conséquence une légère baisse du volume moyen du travail bénévole dans un certain nombre d'associations (plutôt employeurs ou professionnalisées) ; celles-ci ont de plus en plus de mal à recruter des bénévoles. L'implication moyenne des bénévoles a cependant augmenté, mais c'est l'augmentation du nombre d'associations qui explique alors, pour une grande part, l'augmentation considérable du volume total du travail bénévole enregistré durant la période : 30 % en 6 ans. Une meilleure formation et qualification des bénévoles, qui restent nombreux à vouloir s'engager, contribueraient certainement à satisfaire les besoins en travail bénévole exprimés aujourd'hui par les associations¹².

- Les enquêtes conduites montrent que les associations sont, dans leur majorité, dirigées par des hommes, souvent retraités et fréquemment issus des couches favorisées de la société – cadres supérieurs, professions libérales, enseignants – alors que les ouvriers sont quasiment absents des structures dirigeantes des associations. Le chemin à parcourir reste encore long pour améliorer le renouvellement des dirigeants et parmi eux des présidents. Les femmes, les jeunes et les différentes catégories sociales encore sous-représentées se frayent cependant une place à la tête des associations, même si c'est encore timidement, à travers la création de nouvelles structures dans lesquelles les créateurs peuvent plus facilement occuper les fonctions de dirigeants. Ces évolutions sociétales sont parallèles à la montée de la participation associative des femmes, des jeunes et des non diplômés. Les centres d'intérêt de ces nouvelles associations sont du reste plus en phase avec les préoccupations d'aujourd'hui, ce qui tendra à terme à modifier, si ces évolutions se poursuivent, la structure sectorielle du monde associatif.

¹¹TCHERNONOG (2007)

¹²TCHERNONOG et VERCAMER (2006)

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ADDES, Colloques et travaux

Archambault E., Kaminski P. (2004) « Vers un compte satellite des institutions sans but lucratif (ISBL) en France », RECMA (Revue internationale de l'économie sociale), n° 293 et n° 294

Archambault E., (2002) « Le travail bénévole en France et en Europe », Revue Française des Affaires Sociales, volume 56, n° 4, décembre, p. 13-36.

Hély M. (2004) : "Les différentes formes d'entreprises associatives", Revue sociologies pratiques, n°9

Kaminski P., (2006), Les associations en France et leur contribution au PIB – Le compte satellite des institutions sans but lucratif. ADDES.

Prouteau L. et Wolff F.-C., (2002) « La participation associative au regard des temps sociaux », Économie et statistique, n° 352-353.

Tabariés M. et Tchernonog V., (2007), « La montée des femmes dirigeantes dans les associations : évolutions structurelles, évolutions sociétales », RECMA (Revue internationale de l'économie sociale), n° 303, pp. 10-29

Tchernonog V., (1999), « Trajectoires associatives, Premiers éléments sur la mortalité des associations », RECMA (Revue internationale de l'économie sociale), n° 272, pp. 26-44

Tchernonog V., (2001), « Logiques associatives et financement du secteur associatif, données de cadrage », — avec le concours financier de la MIRE (Mission recherche. expérimentation du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité), de la Fondation de France et de la Fédération nationale du Crédit Mutuel, 100 pages

Tchernonog V., Vercamer J.-P., (2006) Trajectoires associatives – Les facteurs de fragilité des associations, Deloitte, 36 pages

Tchernonog V., (2007), « Le paysage associatif français – Mesures et évolutions », Juris-Associations – Dalloz

Viviane TCHERNONOG est chercheur au CNRS et développe des recherches portant sur l'analyse socio-économique des associations au sein de l'équipe Matisse du Centre d'Économie de la Sorbonne, unité mixte du CNRS et de l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle a rejoint l'ADDES en 1990 et elle est aujourd'hui membre de son conseil scientifique et de son conseil d'administration. Ses études de cadrage du monde associatif s'appuient sur des programmes d'enquêtes périodiques conduites auprès des associations. Le document présenté ici est un résumé des principaux résultats tirés d'une enquête conduite en 2005 et 2006 auprès des associations.